



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# France Archi— tecture

1% artistique

---

**1%**  
artis  
tique

# 1% artistique



## UN SOUTIEN À LA CRÉATION

Depuis 1951 « l'obligation de décoration des constructions publiques », communément appelée 1 % artistique, a permis d'engager plus de 12.400 projets partout en France. Plus de 4.000 artistes ont été sollicités. Le 1 % artistique dans les constructions publiques est l'expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps.

Cette procédure spécifique de commande publique d'œuvre à des plasticiens vivants s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales, dans le champ des compétences qui leur ont été transférées par l'État. Par la diversité des équipements concernés, le 1 % artistique atteint un public très large et qui n'est pas nécessairement familier des lieux d'exposition ; il contribue ainsi à l'éducation culturelle et à la démocratisation de l'art.

## SUPPORT FOR ART

Since 1951, «the obligation to decorate public buildings», known as 1% artistique, has initiated more than 12,400 projects throughout France. Over 4,000 artists were involved. The 1% artistique in public constructions is the expression of public policy that supports artists and designers and raises awareness of contemporary art among our fellow citizens.

Under the authority conferred by the State, this specific procedure for public commissions of works by living visual artists is binding on the State, its public institutions and local authorities. Through the diversity of the projects, the 1% Artistique reaches a very large public which is not necessarily familiar with exhibitions. It thus contributes to cultural education and democratization of Art.

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artistique>